

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 2993 - 2017 B 00380 - 832 047 690 - A.P.B.

2953

A.P.B.

N°2050 - 2026

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

	Brut ①	Amort. provisions ②	31/12/2025 ③
Capital souscrit non appelé	AA		
Frais d'établissement	AB	AC	
Frais de développement	AX	CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
Fonds commercial (1)	AF	AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
Terrains	AN	AO	
Constructions	AP	AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 165
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
Participations (2)	CS	CT	601 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (2)	CU	CV	
Créances rattachées à des participations (2)	BB	BC	
Autres titres immobilisés (2)	BD	BE	
Prêts (2)	BF	BG	
Autres immobilisations financières (2)	BH	BI	7 078
TOTAL II	BJ	BK	608 078
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production - de biens	BN	BO	
- de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes sur commandes	BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	19 420
Autres créances (3)	BZ	CA	6 783
Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC	
V.M.P. (dont actions propres)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	556
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	2 533
TOTAL III	CJ	CK	29 292
Frais d'émission d'emprunts	IV	CW	
Primes de remboursement des emprunts	V	CM	
Ecart de conversion actif et diff. d'évaluation	VI	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	IA	637 370
Clause de réserve de propriété :			
Immobilisations	(1) Droit au bail		
Stocks	(2) A moins d'1 an	CP	
Créances	(3) A plus d'1 an	CR	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

J. Calabre

2 signatures

Séphane Cathala

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

			Net	31/12/2025
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	202 500	DA	202 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC	
Réserve légale (3)			DD	11 250
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) BI		DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG	210 083
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	32 335
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
		TOTAL I	DL	456 168
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
		TOTAL II	DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL III	DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	20 577
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 727
Dettes fiscales et sociales			DY	15 344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Instrument financier à terme			DI	
Autres dettes			EA	134 554
Produits constatés d'avance (4)			EB	
		TOTAL IV	EC	181 203
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation			V ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE	637 370

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	181 203
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue :					FF	
- biens	FD		FE		FI	
- services	FG	174 688	FH		FL	174 688
Chiffre d'affaires net	FJ	174 688	FK		FL	174 688
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions					FP	
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
Autres produits (1) (11)					FQ	3
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	174 691
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	64 478
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	654
Salaires et traitements					FY	68 925
Cotisations sociales (10)					FZ	1 280
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)					GA	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux dépréciations					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	
Autres charges (12)					GE	35
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	135 372
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	39 319
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur dépréciations					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
Total des produits financiers (V)					GP	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	318
Différences négatives de change					GS	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	318
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-318
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	39 002

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

			31/12/2025
Produits exceptionnels (7)	VII	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis, 6 ter, 7)	VIII	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ	
Impôts sur les bénéfices	X	HK	6 667
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		174 692
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM		142 357
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN		32 335
(1) - Produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) - Produits de locations immobilières		HY	
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3) - Crédit-bail mobilier		HP	
- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) - Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) - Produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) - Intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6 bis) - Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)		HX	
(6 ter) Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(10) - Cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
- Primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
(13) (dont cotisations facultatives Madelin)	A10		
(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A11		
(14) - Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SARL A.P.B.

Annexe

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 637 370 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 32 335 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Application du règlement ANC n° 2022-06 :

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, la société a appliqué les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement lors de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025. L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Ce règlement modifie les règles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, notamment en :

- Supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- Redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- Reclassant certains produits auparavant enregistrés en produits exceptionnels (ex. quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) en produits d'exploitation (compte 747) ;
- Modifiant le traitement comptable de certains produits et charges (ex. refacturations, indemnités, frais d'émission d'emprunt).

Les états financiers de l'exercice 2025 ont donc été établis selon les nouvelles modalités prévues par ce règlement.

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthodes :

La société applique le règlement 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025. Il n'y a pas d'impact sur les comptes de l'exercice.



A.P.B.
Société à responsabilité limitée au capital de 202 500 euros
Siège social : 6 impasse de la Résistance 81300 Graulhet
832 047 690 RCS Castres

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 32 334,86 euros de la manière suivante :

- Origine du résultat à affecter :
Bénéfice de l'exercice 32 334,86 euros
- Affectation proposée :
 - 1) A la réserve légale 1 700,00 euros
 - 2) Au compte « autres réserves » 30 634,86 euros

Compte tenu de cette affectation :

- la réserve légale est dotée à hauteur de 12 950,00 euros
- le compte « autres réserves » s'élève à 240 717,68 euros
- les capitaux propres de la Société sont de 456 167,68 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance : Stéphane CATHALA

